

ARRÊTÉ n° 90 - 2021 - 05 - 06 - 00001

**Portant enregistrement définitif des déclarations de candidature des binômes de
candidats et de leurs remplaçants pour le 1^{er} tour de scrutin
des élections départementales du 20 juin 2021**

Le préfet du territoire de Belfort

VU le code électoral, notamment les articles L.210-1 et R.109-2 ;

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n°2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU l'arrêté n° 90-2020-10-13-002 du 13 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu GATINEAU, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort ;

VU les déclarations des candidatures de binômes enregistrées en préfecture du 26 avril au 5 mai 2021 ;

VU l'ordre résultant du tirage au sort effectué le mercredi 5 mai 2021 pour l'attribution des panneaux d'affichages ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les binômes de candidats ayant déclaré en préfecture du Territoire de Belfort leur candidature du 26 avril au 5 mai 2021 pour le 1^{er} tour de scrutin des élections départementales du 20 juin 2021 sont au nombre de **24**.

Article 2 :

La liste des binômes de candidats par canton est fixée comme suit :

Cantons	Binômes de candidat	Remplaçants des candidats	N°d'ordre
N°1 BAVILLIERS	Eric KOEBERLE Delphine MACCHI	Emmanuel DESSAINT Danielle IDELON	1
	Marie-Dominique BELUCHE Emmanuel FORMET	Martine PAULUZZI Léo PRASSEL	2
N°2 BELFORT-1	Bastien FAUDOT Samia JABER	Christophe BARRAUX Bénédicte GUERQUIN-KERN	1
	Charlène AUTHIER-BEYER Tony KNEIP	Marie STABILE Bouabdallah KIOUAS	2
	Betty DEVILLAIRS Bruno KERN	Nathalie DEMENGEL Denis JEANGERARD	3
	Patrick FORESTIER Hélène SACKSTEDER	Guy CORVEC Camille JEAN-BILGER	4
N°3 BELFORT-2	Marie-Hélène IVOL Sébastien VIVOT	Christiane EINHORN Olivier BLOCH	1
	Frédérique HENNEQUIN Renaud ROUSSELET	Maggy GROSDIDIER Patrick CRUZ	2
	Sylvain GIGANTE Nathalie GREVILLOT	Maxime LORIOL Nagia MEGHRICHE	3
N°4 BELFORT-3	Cindy GIRARD Jean-Christophe MESSIN	Barbara REITH Christophe GRUDLER	1
	Anny MOREL-GRUNBLATT Lucas VANITOU	Myriam ROY Bruno SALLOT	2
	Ian BOUCARD Loubna KETFI-CHARIF	Jean-Paul SIMON Corinne CASTALDI	3
N°5 CHÂTENOIS- LES-FORGES	Marie-Laure DUCHANOY Christophe SOUSTELLE	Annie PRIMO Stéphane STOJANOVIC	1
	Florian BOUQUET Maryline MORALLET	Stéphane GUYOD Geneviève SANGlard	2
N°6 DELLE	Anaïs MONNIER VON AESCH Cédric PERRIN	Marielle BANDELIER André KLEIBER	1
N°7 GIROMAGNY	Rachel COUVREUX Didier VALLVERDU	Françoise MEYNIEL Christian CANAL	1
	Fatima MAMMAR Eric PARROT	Hélène CHEVROLET Eric OTERNAUD	2

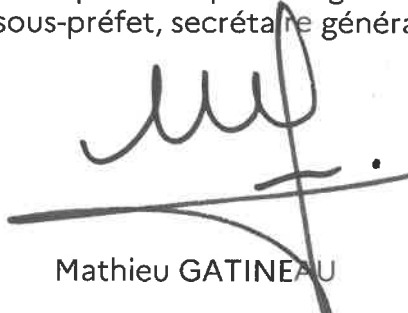
	Jean-Pierre BORG Caroline ROUSSELET	Stéphane JACQUEMIN Monya GIRARD	3
N°8 GRANDVILLARS	Isabelle MOUGIN Christian RAYOT	Priscille VIENOT Sylvain RONZANI	1
	Sophie CARNICER Marc GARGIONI	Patricia SCHWARTZENTRUBER Jean-Michel GRANDGUILLAUME	2
	Pascale GABILLOUX Alexandre MANCANET	Isabelle SEGURA Rafael RODRIGUEZ	3
N°9 VALDOIE	Michel MURAROTTO Michèle TELLI	Frédéric OBRIST Danièle MILLISECK	1
	Vincent JEUDY Corinne LAROCHE	Jean-Louis VIGNOLO Leïla BALDAN	2
	Pierre CARLES Marie-France CEFIS	Jean-François ROUSSEAU Julienne EME	3

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture du Territoire de Belfort et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs des services de l'État du Territoire de Belfort et affiché en mairie.

Fait à Belfort, le **6 MAI 2021**

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, secrétaire général,



Mathieu GATINEAU